

## Résolution du congrès du SNFOLC 13 du 4 mai 2023

Depuis le 19 janvier, nous sommes mobilisés dans l'unité syndicale pour obtenir le retrait de la réforme des retraites. Nous avons tenu des réunions syndicales, des assemblées générales. Nous avons rédigé des motions pour exprimer notre revendication. Nous avons participé aux actions décidées par l'intersyndicale. Et surtout nous avons fait grève à de nombreuses reprises, massivement. Certains d'entre nous ont reconduit la grève avec nombre de leurs collègues dans leurs établissements. À l'appel de l'intersyndicale nationale, nous serons également mobilisés le 6 juin prochain.

À ce stade, nous n'avons pas encore obtenu l'abrogation de cette loi. Mais comme des millions encore mobilisés ce 1er mai, nous ne lâchons rien. Aujourd'hui, où qu'il aille, Emmanuel Macron est accueilli par des casseroles. Ses ministres sont conspués, confinés et parfois contraints d'annuler leurs visites. Au lieu de retirer sa loi, Macron n'hésite pas à réprimer, à gazer et à blesser, voire estropier des manifestants. Des rassemblements syndicaux avec tractages sont interdits.

Minoritaire et illégitime, Macron utilise les institutions de la Vème République, conçues dès le départ pour permettre à une minorité d'imposer sa loi contre l'immense majorité.

Nous continuons à nous mobiliser avec la confédération, l'Union Départementale et la fédération, et à renforcer le syndicat, outil pour les personnels. Nous continuons à discuter avec nos collègues pour chercher ensemble les formes à donner à notre mobilisation, à poser la question de la grève.

Dans cette situation, le pacte Macron-Ndiaye, rejeté par la totalité des organisations syndicales de l'Éducation Nationale, est une nouvelle provocation contre les personnels. Il n'y a aucune augmentation de salaire, le point d'indice reste gelé. L'augmentation d'une prime n'est pas une augmentation. Mais surtout, le pacte est une attaque sans précédent contre le statut. Soumis à un chantage à la prime, chaque collègue « pacté » signe un contrat individualisé avec le chef d'établissement, se substituant aux missions statutaires et voit son temps de travail annualisé.

Dans cette situation, la rentrée prochaine se prépare dans des conditions catastrophiques. Nous sommes allés avec nos collègues revendiquer de façon très précise auprès du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) des heures d'enseignement, des postes, des AED et des AESH. Celui-ci a reconnu au Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 24 mars que la dotation pour la rentrée 2023 était insuffisante. En déclarant demander une rallonge auprès du ministère, la responsabilité de l'État est maintenant engagée.

Nous ne lâcherons rien. Nous proposons à nos collègues, aux parents, à la population de poursuivre notre mobilisation et de nous rassembler devant la préfecture le mercredi 24 ou le 31 mai à 14h. Nous proposons à toutes les organisations syndicales et de parents de nous mobiliser pour porter ensemble auprès du préfet nos cahiers et revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ;
- Retrait du pacte Macron-Ndiaye, augmentation immédiate de la valeur du point d'indice sans contrepartie à hauteur *a minima* de l'inflation ;
- Augmentation immédiate des moyens pour la rentrée 2023, satisfaction de tous les cahiers de revendications des établissements, recrutement des personnels à hauteur des besoins ;
- Rétablissement de l'heure d'enseignement de sciences et de technologie en classe de 6ème par les professeurs de Technologie ;
- Abrogation de la réforme Blanquer du lycée et rétablissement du diplôme national du baccalauréat, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes. Suppression du dispositif Parcoursup ;
- Abandon définitif du Service National Universel (SNU) et de tous les dispositifs organisant le recrutement direct de l'armée dans les écoles ;
- Rétablissement de toutes les Commissions Paritaires, défense du statut de la Fonction Publique, abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

*Adopté à l'unanimité*